

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Victoire-bloqueurs-uranium>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Victoire des bloqueurs d'uranium à Narbonne : le Réseau "Sortir du nucléaire" se félicite de la dispense de peine et de la reconnaissance de la légitimité de l'action**

20 février 2014

Victoire des bloqueurs d'uranium à Narbonne : le Réseau "Sortir du nucléaire" se félicite de la dispense de peine et de la reconnaissance de la légitimité de l'action

Aujourd'hui a eu lieu à Narbonne le procès des militants de Stop Uranium qui avaient bloqué un camion d'uranium à sa sortie de l'usine Comurhex Malvési, en septembre 2013. Cette action non-violente de désobéissance civile, destinée à dénoncer les risques des transports radioactifs qui sillonnent la région, a débouché sur une dispense de peine pour les militants. Le Réseau "Sortir du nucléaire" se félicite de ce résultat, qui constitue un premier pas vers la reconnaissance de la légitimité de ces actions et est une victoire pour les antinucléaires.

Un blocage non-violent pour dénoncer les risques des transports radioactifs

Le 12 septembre 2013, 40 personnes du collectif STOP-Uranium ont [bloqué un camion chargé de tétrafluorure d'uranium](#) à sa sortie de l'usine Comurhex Malvési, près de Narbonne. Cette action non-violente de désobéissance civile était destinée à dénoncer les risques liés aux convois radioactifs qui sillonnent la région. En effet, 3 à 5 camions circulent chaque jour entre l'usine Comurhex Malvési et le site nucléaire du Tricastin, chargés de substances très réactives qui peuvent produire des gaz extrêmement corrosifs, sans que la population et les élus n'en soient informés.

Suite à l'action, seule une militante - la conductrice de la fourgonnette qui avait stoppé le camion - a été arrêtée et inculpée, risquant deux ans d'emprisonnement et 4500 euros d'amende. En solidarité, et pour rappeler le caractère collectif et politique de l'action, vingt-deux autres militants ont [demandé leur comparution volontaire](#). Fait rare, le jugement, qui devait se tenir le 7 janvier 2014, a été repoussé, la juge ayant demandé le renvoi du procès pour tenir compte de ces comparutions. Entre-temps, plus de 8500 personnes ont signé en solidarité l'appel [« Nous sommes tout-e-s des bloqueurs d'uranium ! »](#).

Le procès s'est tenu ce jeudi 20 février à Narbonne, précédé par un rassemblement d'une soixantaine

de personnes devant le tribunal.

Procès des « bloqueurs d'uranium » : une victoire pour la lutte antinucléaire

À l'occasion du procès, les demandes de comparution volontaire ont été rejetées par le juge, qui a souhaité ne juger que la conductrice de la fourgonnette, sur la base d'une infraction au code de la route.

Après que l'avocat a défendu la légitimité de cette action de désobéissance civile, invoquant l'état de nécessité face au risque nucléaire, différents témoins ont défendu l'importance d'agir contre les transports nucléaires. Didier Latorre, porte-parole du collectif STOP-Uranium, a rappelé que les militants *« ne sont pas des délinquants routiers, mais des lanceurs d'alerte face à l'omerta, dans un pays où on ne remet pas en question le nucléaire après Fukushima. Cette action, qui s'est déroulée en toute sécurité a permis de mettre en lumière les risques de l'usine Comurhex Malvési et de ces transports. Ce sont nos observations qui ont permis de rendre public le nombre de camions qui sillonnent les routes tous les jours. Aujourd'hui c'est nous qui sommes à la barre alors que la Comurhex fait fi des lois et règlements depuis des années »*.

Francis Viguier, lui, a témoigné avoir participé à cette action en tant qu' élu municipal, *« pour protester contre le fait que nous soyons tenus dans l'ignorance de ces transports et de leurs risques alors qu'il est de notre devoir de garantir la santé et la sécurité publique. Je ne veux pas me retrouver dans la situation du maire de Drancy, qui n'a pas su quoi faire face au déraillement d'un convoi nucléaire »*.

Enfin, Bruno Chareyron, ingénieur nucléaire de la CRIIRAD, est intervenu en tant que témoin de moralité, *« pour affirmer l'importance d'informer la population sur les transports radioactifs et leurs risques. Il y a une incohérence entre les normes de la radioprotection pour le grand public et celles de ces convois radioactifs. Par ailleurs, en matière d'exposition à la radioactivité, il n'y a pas de dose d'innocuité »*. [La CRIIRAD avait d'ailleurs préparé une analyse détaillée](#) sur ces convois et l'usine AREVA-Comurhex de Malvési, qu'elle suit de près.

Le procureur a rappelé l'existence d'une plainte déposée par le Réseau "Sortir du nucléaire" contre l'usine AREVA-Comurhex Malvési pour fonctionnement illégal pendant plusieurs années . Tout en déclarant que le rôle de la justice n'était pas de statuer sur le comportement des exploitants nucléaires, il a mentionné que l'action des militants pouvait faire évoluer la société, reconnaissant implicitement l'intérêt de telles mobilisations. Suivi par le juge, il a requis la reconnaissance de la culpabilité pour la militante, mais avec dispense de peine.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" se félicite qu'aucune condamnation lourde ne soit venue écraser les militants. « On peut certes regretter que la réduction à une simple infraction routière ait occulté le caractère collectif et politique de l'action », déclare Laura Hameaux, chargée de campagne, « mais pour nous, l'absence de condamnation revient à reconnaître sa légitimité. Il faut espérer que la justice fera preuve de la même clairvoyance lorsqu'elle jugera l'entreprise délinquante Comurhex Malvési ! »

Retrouvez le suivi du procès : <https://www.sortirdunucleaire.org/proces-bloqueurs-20-fevrier>

Contacts :

- Laura Hameaux - 06 85 23 05 11
- Daniel Roussée - 06 61 97 83 28
- Didier Latorre (collectif Stop Uranium) - 06 38 81 98 06